

Chères lectrices, chers lecteurs, nous avons reçu le Président du Conseil Régional, Xavier BERTRAND, venu à Bapaume nous présenter son projet de dynamisation du commerce et de l'artisanat dans les bourgs et bourgs-centres, les centres-villes.

Je me réjouis bien entendu de cette attention et de cette volonté de la Région à nous accompagner. Nous qui sommes déjà engagés dans cette politique de développement de notre économie locale par des objectifs

concrets de signalétique, d'embellissement et de sécurisation de nos zones urbaines, d'aides à nos commerçants et artisans pour leur modernisation et leur attractivité, nous ne pouvons que souscrire à cette volonté politique régionale d'un travail en commun.

Notre volonté est aussi de continuer à accompagner les ménages à mieux isoler leurs habitations avec la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Sensibles à la transition écologique pour laquelle

nous travaillons depuis plusieurs années, nous voulons amplifier notre action en recherchant le développement des énergies propres et en aidant nos ménages. C'est de cette façon, en prenant le temps de l'accompagnement que nous réussissons car nous savons bien que l'écologie punitive par l'instauration de taxes n'est pas la solution miracle, surtout pour nous ruraux qui avons souvent à nous déplacer par nos propres moyens pour travailler.

Jean-Jacques COTTEL,  
Maire de Bapaume,  
Président de la  
Communauté de  
Communes  
du Sud-Artois.



## Le Point d'Information de la Vie Associative

La CC du Sud-Artois est la première intercommunalité du Pas-de-Calais à devenir Point d'Information de la Vie Associative. La volonté affichée par la collectivité, le dynamisme montré et vu lors du forum des associations en septembre et la validation de cette adhésion à la charte en assemblée générale ont permis cette intégration dans le réseau PIVA des Hauts-de-France.

### Le PIVA, c'est quoi ?

Le PIVA est un réseau de 80 Points d'Information de la Vie Associative, réparti sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France, et spécialisé dans l'accueil et l'information aux associations.

C'est un lieu sur un territoire, des personnes, des compétences et des outils à votre disposition gratuitement et en accès libre.

### Pourquoi ce dispositif ?

La création de ces lieux d'informations à la vie associative est issue d'un constat partagé par

les associations, les acteurs et les partenaires publics, d'un besoin de faciliter l'accès à l'offre associative, d'accompagner, de soutenir et d'encourager localement les initiatives des associations.

Cette dynamique est portée de manière collective par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), ainsi que les Délégués Départementaux Vie Associative (DDVA), le Conseil Régional et les animateurs associatifs, le Mouvement associatif Hauts-de-France, la Maison des Associations (MDA) de

Tourcoing et l'Association d'Action Éducative du Pas-de-Calais (AAE).

### Pour qui ?

Le réseau PIVA s'adresse à toutes associations, porteurs de projets, collectivités ayant une question sur la vie associative.

### Quelle organisation ?

Les missions de base sont communes à tous. Elles portent essentiellement sur le projet associatif et sur la vie quotidienne de l'association (gouvernance, gestion administrative et financière) :

- Accueillir toute association ou porteur d'un projet associatif qui en exprime le besoin ;

- Informer sur le cadre juridique à prendre en compte, les ressources disponibles selon la demande ;

- Orienter vers les structures ou les réseaux compétents (associatifs, publics ou privés) ;

D'autres actions peuvent être mises en œuvre : accompagnement des associations employeuses, actions de formation en direction des bénévoles, animation de territoire, mise en réseau thématique, réponse à des appels à projets ou des dossiers de demande de subventions...

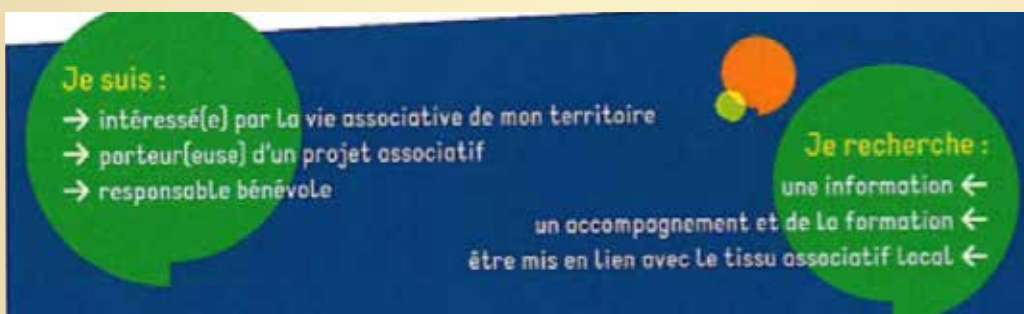
Une permanence PIVA

sera mise en place tous les mercredis à la Maison des Services Publics à Bertincourt

(2 rue d'Hermies)

de 9h00 à 12h30

et de 13h30 à 15h30.



**Je suis :**

- intéressé(e) par la vie associative de mon territoire
- porteur(euse) d'un projet associatif
- responsable bénévole

**Je recherche :**

- une information ←
- un accompagnement et de la formation ←
- être mis en lien avec le tissu associatif local ←

# Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

La Communauté de Communes du Sud-Artois lance une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour 5 ans à compter du mois de décembre 2018, qui couvre les 64 communes du territoire

## OPAH : De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un dispositif d'aides financières, ouvert aux propriétaires privés, occupants ou bailleurs, visant la réalisation de travaux dans les logements de plus de 15 ans avec pour objectifs :

- d'améliorer et adapter le parc de logements privés anciens,
- de lutter contre le mal-logement et ses conséquences sur la santé des occupants,
- de développer une offre de logements locatifs privés de qualité.

## Les travaux éligibles concernent donc :

- l'amélioration thermique du logement (les travaux doivent permettre une réduction de la consommation d'énergie d'au moins 25 %),
- l'adaptation au handicap et au vieillissement,
- la rénovation des logements très dégradés.

Il est prévu d'améliorer 387 logements (375 occupés par leurs propriétaires et 12 locatifs) sur les 5 années de l'opération.

Pour atteindre ces objectifs, deux dispositifs sont mis en place :

- Des aides financières pouvant aller jusqu'à 32 000 €, en fonction des travaux prévus et des conditions de ressources, apportées par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la Communauté de Communes.
- Un accompagnement technique, administratif et social, gratuit des bénéficiaires, assuré par l'opérateur INHARI dont le coût d'intervention est pris en charge par la collectivité.

Pour bénéficier des conseils et des aides, il faut :

- être propriétaire d'un logement de plus de 15 ans,
- ne pas démarrer les travaux avant d'avoir déposé un dossier,
- faire réaliser les travaux par des entreprises du bâtiment (fourniture et pose) labellisées RGE pour les travaux d'économie d'énergie,
- Pour les propriétaires occupants : respecter les barèmes de ressources définis par l'Anah,
- Pour les propriétaires bailleurs : conventionner le logement, qui doit être en situation de grosse dégradation avant travaux, pour une durée minimale de 9 ans (loyers plafonnés, conditions de ressources à respecter pour les locataires) et atteindre une étiquette énergie D à minima après travaux.



Amélioration  
énergétique



Adaptation  
au handicap



Mises aux normes  
d'un logement  
dégradé

**À NOTER :** une aide de la Région Hauts-de-France d'un montant de 1 000 ou 1 500 € peut venir compléter les aides de l'Anah et de la Communauté de Communes pour les travaux d'amélioration thermique, quand ceux-ci permettent d'atteindre une économie d'énergie de plus de 35%. Cette aide est expérimentale jusqu'au 30 juin 2019.



## Pour tout renseignement sur l'OPAH :

- **Contactez le Guichet Unique Habitat :**  
- 5 rue Neuve à BAPAUME  
- Tél. : 03 21 59 17 17  
- Mail : [habitat@cc-sudartois.fr](mailto:habitat@cc-sudartois.fr)

- **Rencontrer l'opérateur INHARI lors des permanences hebdomadaires (sans rendez-vous) :**

- **BAPAUME à la Communauté de Communes, 5 rue Neuve :**  
- Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 10h à 12h  
- Le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h à 12h

- **BERTINCOURT à la Maison des Services Publics, 2 rue d'Hermies :**  
- Le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h

- **BUCQUOY à la Mairie, 19 rue Dierville :**  
- Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h

- **CROISILLES à l'antenne de la Communauté de Communes, 7 rue de Saint-Léger :**  
- Le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h (sauf exceptionnellement le jeudi 27/12/2018)

# Hauts-de-France : 60 millions d'euros contre la déshérence des bourgs ruraux



**Pour lutter contre la vacance de commerces en centre-ville, le gouvernement a lancé en mars 2018 le programme « Action cœur de ville ». Ce dispositif concerne les villes moyennes ou intermédiaires, dont 23 sont situées en région Hauts-de-France.**

Le Conseil Régional des Hauts-de-France s'associe à ce plan et souhaite aller plus loin, en partenariat avec la CCI Hauts-de-France et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : elle lance un appel à la mobilisation des élus locaux, habitants, commerçants, entrepreneurs, artisans...

## Le constat

En 2017, 11 % des locaux commerciaux situés en centre-ville étaient vacants au niveau national. Pour inciter les acteurs locaux, dont ceux du logement et du commerce, à réinvestir les centres-villes et à y favoriser le maintien ou l'implantation d'activités, le gouvernement a lancé en mars 2018 le programme « Action cœur de ville ».

## La volonté de la Région

Le commerce, c'est le secteur d'activité qui crée le plus d'emplois en France. C'est aussi un service de proximité essentiel, un lieu d'échanges qui assure un lien social quotidien. Pour ces raisons, la Région a décidé d'accentuer son soutien aux

TPE artisanales-commerciales. Elles pourront bénéficier de subventions pour améliorer l'accueil du public dans leurs points de vente mais aussi pour l'achat, le renouvellement ou l'aménagement d'un véhicule de tournée ou de point de vente ambulant aménagé.

## Des réunions publiques pour débattre et trouver des solutions

La Région donne rendez-vous à l'ensemble des partenaires pour lancer cette nouvelle dynamique de débats et partages de bonnes pratiques en faveur de la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Le 1<sup>er</sup> temps fort organisé le 14 novembre dernier à Bapaume a permis de diagnostiquer les problématiques prioritaires et d'explorer des premières pistes de réponses. Ce temps privilégié a été l'occasion de faire concrètement le point sur les projets et les attentes liées à chacun d'eux. « On a déjà rassemblé beaucoup d'idées sur ce qui pourrait marcher mais le but de ces réunions est justement d'aller à la pêche aux idées. Nous allons fonctionner sur le mode de l'appel à projets. En parallèle, une

plate-forme internet va récapituler les bonnes pratiques que l'on peut dupliquer » précise Xavier BERTRAND.

## Quels constats, quelle est la situation des centres-villes et centres-bourgs ?

« À Bapaume, une étude de la CCI sur le commerce local a prouvé que le centre-ville ne se portait pas si mal : notre offre équivaut à celle d'une ville de 15 000 habitants alors que nous en sommes loin », souligne Jean-Jacques COTTEL, maire de Bapaume. « Ce qui fait notre force, c'est la fidélité de notre population un peu plus vieillissante que la moyenne mais aussi les écoles et deux lycées ». S'il doit bien admettre que la ville doit faire face à la vacance de certaines boutiques et quelques points de vente vieillissants, l' élu assume : il a pris la responsabilité de ne développer aucun hypermarché sur le territoire, les supermarchés suffisant amplement.

Bapaume pourrait presque faire figure d'exception dans la région. Pour Gabriel HOLLANDER, vice-président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Pas-de-Calais, le problème est complexe : « Depuis des années, les villes ont trop privilégié les périphéries au détriment des centres-villes et centres-bourgs. L'artisanat doit être synonyme de qualité et de proximité mais il faut également un environnement favorable : des centres facilement accessibles, où l'on peut se garer facilement, être en sécurité, avec

un cadre agréable... ».

## Quelles solutions peuvent être envisagées ?

« Les élus doivent ré-enchanter la ville : avec les unions commerciales, avec les développeurs de centres-villes, avec de la formation auprès des commerçants pour la digitalisation mais aussi avec des écoles, des collèges, des lycées... », analyse Patrick VIGNAL, député de l'Hérault. « Il faut également ré-habiter la ville : lutter contre la vacance commerciale, les vendeurs de sommeil, rénover les logements, développer le transport, la sécurité, le stationnement, la propreté... ». Alain FLIPO, président de la Commission commerce de la CCI Grand Lille, rappelle que le ministère des finances a mis en lumière « une corrélation très nette entre dégradation des habitats et du commerce, avec l'externalisation des services en semi-périphérie voire en périphérie ».

Fort des expériences du Quesnoy, de la plate-forme commune sur le Grand Hainaut..., les idées sont nombreuses et précieusement notées.

Deux événements de restitution seront organisés à Arras et à Amiens en début d'année prochaine pour préciser la façon dont l'enveloppe de près de 60 millions d'euros mobilisée par la Région Hauts-de-France sera déployée pour accompagner les initiatives locales.



# Le musée Jean et Denise LETAILLE de BULLECOURT sous le feu des projecteurs australiens

**Au lendemain des manifestations de la Grande Veillée qui ont connu une forte mobilisation sur le territoire et qui ont rendu hommage aux soldats qui n'avaient pas eu la chance d'entendre les cloches de l'armistice, le musée de BULLECOURT a eu l'honneur de recevoir le représentant de la reine Elisabeth II en AUSTRALIE en la personne du Gouverneur Général Peter CASGROVE.**



Monsieur CASGROVE a assisté dans un premier temps, à l'inhumation à BUISSY au « *QUEANT Road Cemetery* », de deux soldats australiens dont les ossements avaient été retrouvés par hasard près d'un talus en 2015. Il s'agit de James Leonard ROLLS et Hedley Roy MACBETH portés disparus en mai

1917, lors de la deuxième bataille de BULLECOURT. Leur identification avait été rendue possible grâce à une analyse historique et une comparaison ADN de leurs descendants présumés. Accompagné de Monsieur Darren CHESTER, ministre australien des anciens combattants et de Brendan BERNE, ambassadeur

d'AUSTRALIE en FRANCE, le Gouverneur Général a pris la direction du musée de BULLECOURT où il a été accueilli par Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président de la Communauté de Communes et le Préfet du Pas-de-Calais Fabien SUDRY, pour procéder à des remises de décoration.

CULTURE

Les trois récipiendaires ont reçu l'Ordre d'Australie au nom de la reine Elisabeth II ; il s'agit d'une distinction dans le but « *d'accorder une reconnaissance aux citoyens australiens et d'autres personnes pour des réussites ou autres services méritants* », ainsi ces récipiendaires qui ont œuvré pour la mémoire des soldats australiens.



De gauche à droite : M. Yves TATÉ, Administrateur du musée franco-australien de VILLERS-BRETONNEUX

(au grade de Membre), M. Yves POTARD, Président de l'association DIGGER COTE à POZIERES

et Madame Thérèse DHEYGERS, Maire de PERONNE.



Après cette cérémonie et avant le départ de Monsieur CASGROVE, Aurélie LE CADET, médiatrice culturelle du musée de BULLECOURT, se chargea d'effectuer une visite guidée au Gouverneur Général et à son épouse.



La visite se conclut par quelques mots écrits sur le livre d'or du musée gardant ainsi une trace de cette entrevue exceptionnelle. Après la rencontre cet été de Madame BARTLETT, conseillère au Ministère des anciens com-

battants australiens, le musée de BULLECOURT montre une nouvelle fois qu'il est une étape primordiale au cœur du Chemin de mémoire australien.

Remerciements à la Commune de BULLECOURT pour la préparation de l'évènement, à l'association du musée pour leur concours auprès d'Aurélie, et à David QUERIN et Théo TATINCLAUX.

Pour découvrir le musée, renseignement :

**03 21 55 33 20** ou [musee-bullecourt1917@cc-sudartois.fr](mailto:musee-bullecourt1917@cc-sudartois.fr)